

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 26/02/2024

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h13

Codes postaux concernés : 7830

Origine de l'interruption

= Fusible HT (fusible à huile) claqué : vétusté

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06h13

Justification de la durée de l'interruption

= L'agent ORES devait se rendre avec son élévateur pour remplacer le fusible HT claqué en haut du PTA. Une camionnette hollandaise était embourbée dans le chemin de terre donnant accès au PTA. Il a dû faire appel à 2 dépanneurs pour sortir son véhicule du chemin de terre.



Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Accès impossible à nos installations en panne. Obstruction par un tiers.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 26/02/2024 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.